



**OBSTRUCTION À ENQUÊTE DANS LE
CADRE D'UNE ENQUÊTE EN COURS
DANS LE SECTEUR DU GAZON
SYNTHÉTIQUE**

Commission européenne, AT.40966.



EXEMPLES D'OBSTRUCTION À ENQUÊTE



**Fourniture
d'informations
inexactes ou
incomplètes**



**Refus de répondre aux
questions factuelles**



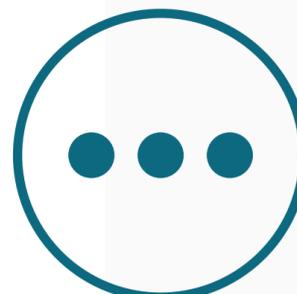
**Refus de communiquer
des documents
disponibles**



**Falsifier ou altérer des
documents**



**Dissimuler ou détruire
des documents**



Etc.

RAPPEL DES FAITS



Juin 2023



Première demande de renseignements par la Commission européenne
(Demande simple)



INCOMPLETE

Réponse incomplète



Octobre 2023



Nouvelle demande de renseignements par la Commission européenne
(Demande renforcée)



INCOMPLETE

Nouvelle réponse incomplète

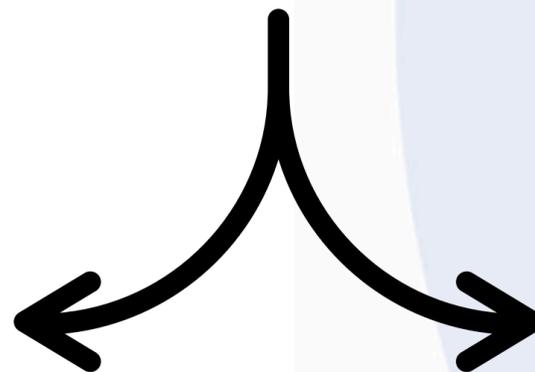
RAPPEL DES FAITS

Ouverture d'une enquête sur la violation de procédure liée à la réponse incomplète



Coopération de l'entreprise

Reconnaissance de sa responsabilité



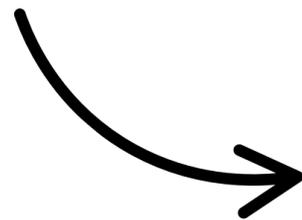
Présentation des documents identifiés comme ayant été omis

DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

obstruction à l'investigation ou à l'instruction



Amende pouvant aller jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires total réalisé au cours de l'exercice social précédent

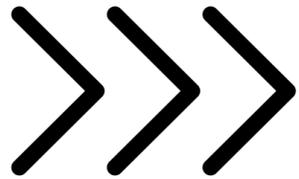


Amende de 172 000 euros.



Réduction de l'amende initiale de 30 % en raison de la coopération proactive de l'entreprise une fois avoir pris connaissance de l'enquête en cours.

DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Amende infligée solidairement à l'entreprise et à sa société mère.



Société mère



Filiale



La société mère est présumée responsable des agissements anticoncurrentiels de sa filiale.

M E R C I P O U R V O T R E A T T E N T I O N !



Loi & Stratégies
NICOLAS GENTY - AVOCATS

15, rue du Louvre - 75 001 Paris

31, rue Faidherbe - 59 000 Lille

E-mail : welcome@loietstrategies.com

www.loietstrategies.com